

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 71/6e L rendant exécutoires les délibérations n° 70/6e L et 71/6 L du 29 mai 1964 de l'Assemblée Territoriale en matière domaniale.

n° 71/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mai 1964

Numéro JO
n° 6 du 01/07/1964

Date du numéro
1 juillet 1964

TEXTE INTÉGRAL

rendue exécutoire par arrêté n° 767 du 1er juin 1964, la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale a accordé à M. Banabila la concession provisoire d'une bande de terrain d'une superficie de quarante-neuf mètres carrés environ, sise à Djibouti, quartier 1, au prix de cent francs le mètre carré.